

Séance extraordinaire du Conseil fédéralle 14 octobre 1974

(Bernernhof)

M. Furgler a procédé, avec le chef de la Police des étrangers et le directeur de l'OFIAMT, à une analyse de la situation au cas où l'initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère devrait être acceptée. La dénonciation de traités internationaux sur l'établissement, la ratification de la convention sur les droits de l'homme, les dispositions légales sur le séjour des étrangers, les mesures différentes à prendre suivant que les cantons ont un grand pourcentage de travailleurs étrangers, les critères d'application dans le renvoi des étrangers: toutes ces dispositions sont à l'étude, comme aussi les problèmes de logistique que le départ de 500'000 étrangers poserait. Sur le plan politique, les déclarations faites par des magistrats sur le refus éventuel d'appliquer les décisions du Conseil, les troubles que provoquerait une population désespérée ne sont pas sans causer de graves soucis aux responsables des départements. Mais que l'initiative soit acceptée ou non, il importe que le Conseil fasse une déclaration, tout au moins un commentaire au soir de la consultation populaire.

Dans la discussion qui suit, on admet que la situation très grave que créerait une acceptation de l'initiative obligerait le Conseil à procéder à une appréciation avec calme en se gardant de prendre des mesures précipitées ou de manifester une quelconque mauvaise humeur. Le Conseil se réunira le cas échéant en séance extraordinaire lundi à 8 heures 30.

Message sur le budget

Pour le chef du Département des finances, le budget de la Confédération pour 1975 n'est pas brillant puisqu'il prévoit un déficit de 594 millions pour 14,7 milliards de dépenses et 14,1 milliards de recettes. C'est dire que 4 pour cent des dépenses ne sont pas couverts en un temps où le plein emploi et l'inflation exigeraient un excédent budgétaire qu'il conviendrait de stériliser. La préoccupation immédiate de M. Chevallaz réside dans le fait que le budget comporte une double et grave hypothèque: tout l'équilibre de l'édifice risque d'être remis en question si le peuple et les cantons ne ratifient pas le 8 décembre prochain le premier train de recettes de 685 millions résultant principalement de l'augmentation d'un tiers de l'impôt sur le chiffre d'affaires et si le souverain rejette en mars ou en juin 1975 l'augmentation des taxes sur les carburants et les huiles de chauffage dont on attend 570 millions.

Au chapitre des dépenses tout d'abord, M. Chevallaz relève que c'est dans le secteur de la protection de l'environnement, mais aussi dans ceux de la prévoyance sociale et de l'enseignement et de la recherche que les augmentations sont les plus accusées.

Par rapport à 1974, les dépenses prévues pour la prévoyance sociale augmentent de 595 millions; la prévoyance sociale devient très nettement le plus gros poste dépensier de la Confédération. Cette augmentation correspond dans une large mesure à l'octroi, cette année, de la treizième rente. En revanche, bien qu'augmentant en valeur absolue, les dépenses pour la défense nationale accusent une nouvelle diminution en valeur relative. Les dépenses pour l'enseignement et la recherche progressent en valeur absolue et se maintiennent en valeur relative. Il en va de même pour l'agriculture. Les différents chiffres qui ont été cités lors de la séance tenue au Lohn indiquent clairement le sens des engagements pris au cours des dernières années. Mais il se pourrait bien que la péréquation sociale, absolument nécessaire à laquelle il a été procédé touche maintenant à son terme. Du côté des ressources, c'est la baisse des recettes douanières résultant principalement du désarmement douanier, mais aussi de notre système de taxation au poids qui, contrairement au système ad valorem pratiqué à l'étranger, qui ne permet pas à la Confédération de bénéficier des hausses sur les prix à l'importation. C'est cette baisse d'un milliard environ qui a rendu nécessaires les augmentations d'impôt et de taxe proposées par le Conseil et acceptées par le Parlement, et sur lesquelles le peuple doit encore se prononcer. Sans ces recettes, il est évident que le budget serait irréalisable. En cas de vote populaire négatif le 8 décembre, M. Chevallaz répète que l'on ne recourrait pas au marché financier qui est déjà encombré pour financer un déficit de l'ordre de 1,5 milliard. On ne saurait faire appel aux capitaux étrangers à cause du déficit de la balance des paiements et le Conseil devrait se garder de faire fonctionner la planche à billets. Il conviendrait de se procurer de nouvelles ressources par les taxes ou en effectuant des coupes très graves dans les dépenses, soit en renonçant à certains investissements d'infrastructure, routes par exemple, soit en diminuant certaines subventions (AVS entre autres). Une chose est certaine: il faut mettre le peuple en face de ses responsabilités.

L'exposé de M. Chevallaz donne lieu à une discussion lors de laquelle les chefs des départements particulièrement intéressés déclarent partager les soucis du chef des finances, mais requièrent la modification de certains passages du message, en vue de marquer une solidarité départementale plus déterminée. C'est ainsi qu'il faudrait modérer les allusions quasiment agressives contre la treizième rente d'AVS, la construction des routes nationales, l'assurance-invalidité ainsi que certaines dépenses d'investissement, puisqu'il s'agit de tâches imposées par la volonté populaire.

Le Conseil insiste sur la nécessité d'expliquer plus nettement encore les efforts qui ont été faits dans la compression des dépenses et les conséquences graves qui résulteraient d'un refus par le peuple des mesures proposées en vue d'assurer l'équilibre des finances fédérales.

Le chef du Département des finances prend note de ces remarques tout en insistant sur le fait qu'on ne peut pas nier les chiffres, qu'il faut exiger des mesures de rigueur, partant, qu'il convient de digérer ce qui a été fait avant d'envisager des perspectives nouvelles. Il expliquera à la commission des finances que le Conseil fédéral entend faire des efforts de modération très nets et cherchera à faire comprendre à l'opinion publique qu'il a fallu assurer un rattrapage pour les dépenses sociales, mais qu'il faut en payer le prix. Il fera sentir également qu'un refus des mesures proposées entraînerait des atteintes douloureuses dans maints secteurs. Il tiendra compte notamment, dans les conclusions du message, du caractère de péréquation sociale en insistant sur la continuité conjoncturelle, etc.

Pour clore, le Conseil décide de trancher lors de la séance de mercredi. Auparavant, les départements auront fait parvenir leurs remarques essentielles et écrites au Département des finances et des douanes. Quant aux données numériques, le Conseil s'en tient à ce qui a été fixé dans la séance extraordinaire tenue au Lohn.

#### Effectif du personnel de l'administration fédérale

Le Conseil se penche ensuite sur le problème de l'effectif du personnel de la Confédération, notamment sur la limitation du taux d'augmentation et l'application de la loi du 4 octobre 1974. Il entend à cet effet M. Straessle, directeur de l'Office fédéral du personnel, qui s'exprime tout d'abord sur l'existence de réserves (cf. note au Conseil fédéral du 14.10.1974). Il s'applique à démontrer que les rocades ne sont pas illimitées sur les 1000 places libres actuellement. Il n'en demeure pas moins que si chacun fait preuve de compréhension, on trouvera les voies et moyens de mobiliser les réserves pour parer à la situation. Le directeur de l'Office du personnel est persuadé qu'il y a de nombreux cas de sous-emploi et que les dispositions légales sont extrêmement claires, qui permettraient d'éliminer les fonctionnaires dont les prestations sont insuffisantes. Il estime indispensable de faire des efforts de rationalisation, de s'en tenir aux horaires de travail. Pour l'exécution des tâches nouvelles, il pense que le Parlement devra autoriser l'engagement de personnel nécessaire en donnant ses mandats.

Dans la discussion qui s'engage, on constate que l'état à fin août 1974 des places occupées, autorisées et vacantes est contesté par les chefs de département, qui ont fait comparer ces données avec celles fournies par leur chef de personnel. Le Conseil ne se fait pas d'illusions sur les possibilités de licenciement et sur les possibilités de transfert entre les départements. Il décide en conclusion:

- L'état des places occupées, autorisées ou vacantes, établi par l'Office du personnel sur les données existantes au mois d'août 1974, fera l'objet d'un examen approfondi. Des contacts auront lieu à cet effet entre la direction de l'Office du personnel et les chefs des services du personnel des départements. On conviendra de traiter notamment du problème des réserves

- 4 -

(disponibilité, mobilité), de la situation créée par la limitation du taux d'augmentation des effectifs et de l'application des mesures décidées par le Parlement.

- Le statut des auxiliaires n'est pas modifié. Leurs effectifs devront figurer clairement dans les tableaux indicatifs. Quant aux indications numériques des effectifs du personnel de l'administration générale, elles seront soumises à l'Assemblée fédérale lors de la présentation du rapport de gestion 1974.
- Enfin, l'Office du personnel est chargé de présenter un rapport au Conseil fédéral sur les possibilités de résilier les rapports de service de fonctionnaires dont l'incapacité est constatée.

4.11.1974 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux	(7)
le chancelier de la Confédération	(1)
les vice-chanceliers	(2)